

## National Section Bylaw Amendments

**WHEREAS** the National Media and Communications Law Section has approved changes to its name and terms of reference to reflect the practice area of Section members;

**WHEREAS** the National Pensions and Benefits Law Section wishes to adopt a bylaw to meet its particular operational needs;

**WHEREAS** the National Competition Law Section wishes to rename officer positions to reflect the Section's current practice;

### **BE IT RESOLVED THAT:**

1. Articles 6(6) and (7) of the CBA Regulations and Article 1 of the National Media and Communications Law Section bylaw be amended to replace "Media and Communications" with "Entertainment, Media and Communications".
2. The terms of reference of the Section in article 6(7) of the CBA Regulations and

## Modifications aux règlements de Sections nationales

**ATTENDU QUE** la Section nationale du droit de l'information et des télécommunications a approuvé certaines modifications à son nom ainsi qu'à son mandat afin de refléter le domaine de pratique de ses membres;

**ATTENDU QUE** la Section nationale du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux souhaite adopter un règlement qui répondra à ses besoins opérationnels particuliers;

**ATTENDU QUE** la Section nationale du droit de la concurrence souhaite donner un nouveau nom à différents postes de dirigeant afin de refléter les pratiques actuelles de la Section;

### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :**

1. Les paragraphes 6(6) et (7) des Ordonnances de l'ABC et l'article 1 du Règlement de la Section nationale du droit de l'information et des télécommunications soient modifiés afin de remplacer « de l'information et des télécommunications » par « du divertissement, de l'information et des télécommunications ».
2. Le mandat de la Section énoncé au paragraphe 6(7) des Ordonnances de l'ABC

**Resolution 10-07-A**

article 2(b) of the Section's bylaw be repealed and replaced with:

“Law and practice related to the media (including freedom of expression, advertising, film production and distribution, and broadcasting regulation), regulatory and other issues relating to the telecommunications industry, and art and cultural property issues in Canada. Where there is an overlap of interests concerning these matters, the Section works in consultation and communication with other Sections.”

3. The terms of reference of the Pensions and Benefits Law Section in article 6(7) of the CBA Regulation be repealed and replaced with:

“The Section promotes and undertakes research, facilitates the exchange of information and ideas, organizes seminars, reviews developing legislation, standards and policy and promotes harmonization, and advocates for reform on pensions and benefits law, standards, and policy, and related matters.”

4. Annex 1 be adopted as the bylaw of the National Pensions and Benefits Law Section.

**Résolution 10-07-A**

et au paragraphe 2(b) du Règlement de la Section soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

« Droit et pratique se rapportant aux médias (y compris la liberté d'expression, la publicité, la production et la distribution de films, et la réglementation des chaînes et des programmes de radio et de télévision), à des questions réglementaires et autres relatives à l'industrie des télécommunications, ainsi qu'à des questions relatives aux biens artistiques et culturels au Canada. Lorsqu'un chevauchement d'intérêts survient sur ces différents sujets, la Section consulte et communique avec d'autres sections pour exécuter son travail. »

3. Le mandat de la Section nationale du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux énoncé au paragraphe 6(7) des Ordonnances de l'ABC soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

« La Section favorise et entreprend des travaux de recherche; promeut l'échange d'informations et d'idées; organise des séminaires; examine lois, règlements, normes et politiques qui sont en cours d'élaboration; agit en faveur de l'harmonisation; et prône la réforme du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux ainsi que des normes, des politiques et d'autres questions qui s'y rapportent. »

4. L'Annexe 1 soit adoptée en tant que Règlement de la Section nationale du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux.

5. Article 5(b) of the National Competition Law Section bylaw be amended to replace “Vice-Chair (Enforcement)” with “First Vice Chair” and to replace “Vice-Chair (Policy)” with “Second Vice Chair”.

5. Le paragraphe 5(b) du Règlement de la Section nationale du droit de la concurrence soit modifié afin de remplacer « vice-président(e) (Application) » par « premier(ère) vice-président(e) » et « vice-président(e) (Politique) par « deuxième vice-président(e) ».

6. Article 6 of the National Competition Law Section bylaw be amended to remove “(Policy and Enforcement)”.

6. L’article 6 du Règlement de la Section nationale du droit de la concurrence soit modifié de manière à en supprimer la parenthèse « (Politique et Application) ».

7. The second paragraph of Article 10 in the National Competition Law Section Bylaw and of Article 12 in the National Citizenship and Immigration Section Bylaw be repealed and replaced with:

7. Le deuxième paragraphe de l’Article 10 du Règlement de la Section nationale du droit de la concurrence et de l’Article 12 du Règlement de la Section nationale de l’immigration et de la citoyenneté soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

“The person so elected shall serve until August 31 following his or her appointment.”

« La personne ainsi élue occupe son poste jusqu’au 31 août suivant sa nomination. »

**Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Niagara, Ontario August 14-15, 2010**

**Copie certifiée d’une résolution adoptée, par le Conseil de l’Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Niagara (Ontario) les 14 et 15 août 2010.**

**John D.V. Hoyles  
Chief Executive Officer/Chef de la direction**